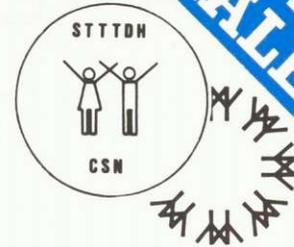


Mars 1987



nouvelles CSN

ÉDITION
SPÉCIALE



Terre des Hommes

Terre des Hommes

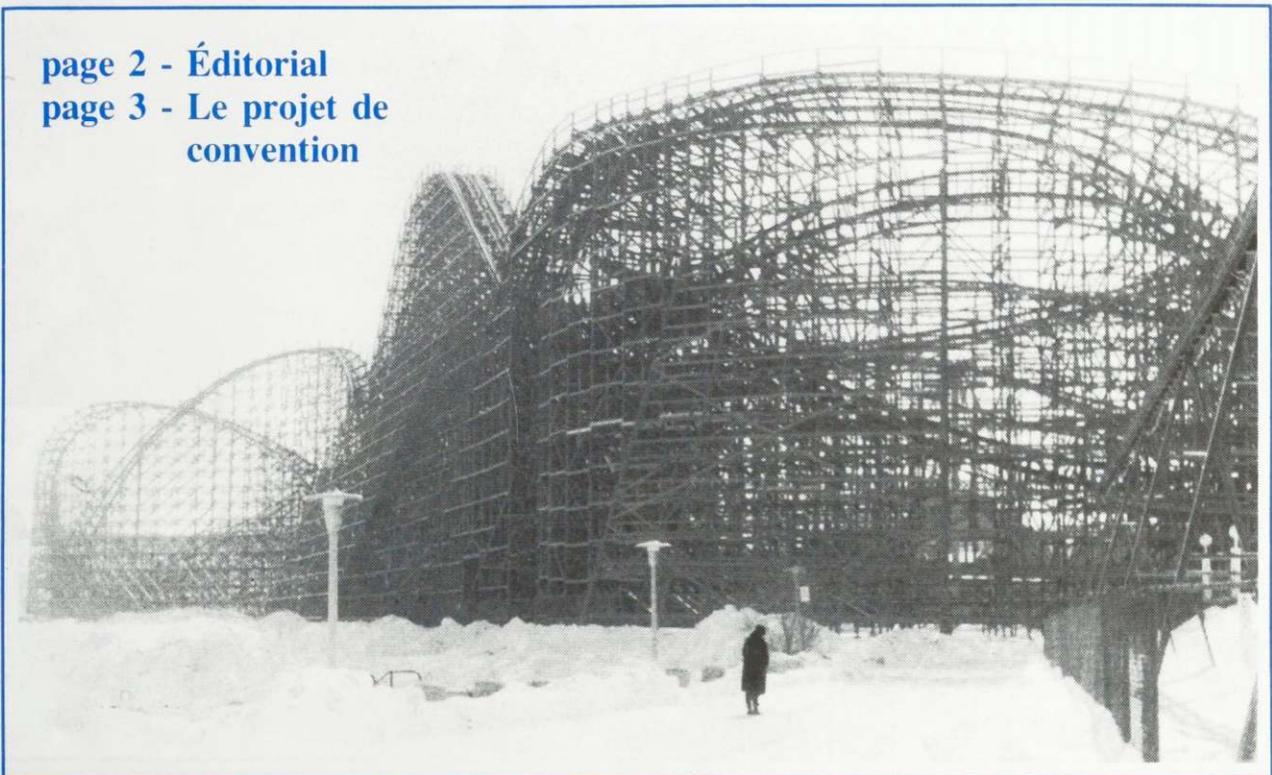
“Ça prend un contrat signé le 24 juin” affirme le syndicat

L'exécutif du Syndicat des travailleurs et travailleuses de Terre des Hommes (CSN) souhaite parapher une entente avec l'Association montréalaise d'actions récréatives et culturelles (AMARC) d'ici le 24 juin prochain.

Cette année les employé-e-s de Terre des Hommes, des étudiant-e-s pour la plupart, exigent des hausses salariales, une plus grande protection de leurs emplois, et l'amélioration des conditions de travail.

Leur convention collective est échue depuis le 31 décembre 1986. Depuis il y a eu trois séances de négociations.

page 2 - Éditorial
page 3 - Le projet de
convention



Éditorial

L'AMARC DOIT NOUS RESPECTER!

par Anne-Michèle Bourgault, présidente du Syndicat des travailleurs et des travailleuses de Terre des Hommes (CSN)

Le syndicat est un outil privilégié qui permet aux travailleurs et aux travailleuses d'exprimer leurs aspirations et d'améliorer leurs conditions de vie. À ce chapitre, notre syndicat, même s'il est composé majoritairement d'étudiant-e-s, ne diffère pas des autres syndicats et il a à coeur la défense des intérêts professionnels de ses membres. Mais pour que les intérêts des employé-e-s soient adéquatement défendus encore faut-il que le syndicat soit capable de rejoindre ceux-ci. Et pour atteindre cet objectif, nous nous sommes donnés certains moyens: une structure syndicale élargie comprenant une vingtaine de personnes, une pyramide téléphonique, un bulletin d'information sur les enjeux de la négociation, tracts de négociations, l'assemblée générale, etc...



Anne-Michèle Bourgault

Respect

Si nous voulons que l'Association montréalaise d'action récréatives et culturelles (AMARC) nous respecte et cesse de nous discriminer parce que nous sommes des étudiant-e-s et des jeunes, **nous devons lui démontrer que notre projet de convention collective est sérieux et que nous y tenons**. L'exécutif du syndicat, répétons-le, s'est donné des moyens pour vous rejoindre. Mais après cela, se sera à vous de prouver notre sérieux et notre volonté à l'AMARC en participant aux assemblées générales et aux moyens de pression qui seront décidés démocratiquement.

La négociation et les conditions de travail dans lesquelles nous évoluerons, ça nous concerne tous et toutes.

Tous ensemble!

Les comités de négociations

Pour le syndicat:

Jules Théoret, négociateur syndical:

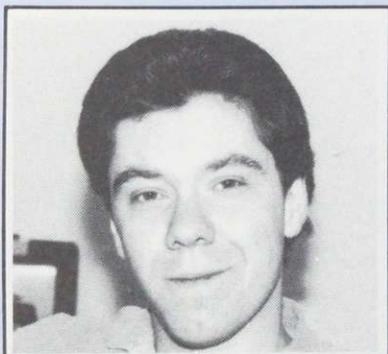
Anne-Michèle Bourgault, présidente du syndicat;
Michel Prévost, agent de griefs;
Robert Marinier, agent de griefs et responsable à l'information;
Gordon Scott, vice-président du syndicat;
Richard Dufort, syndiqué,
(Gilles Couillard, vice-président du syndicat, substitut au comité de négociations).



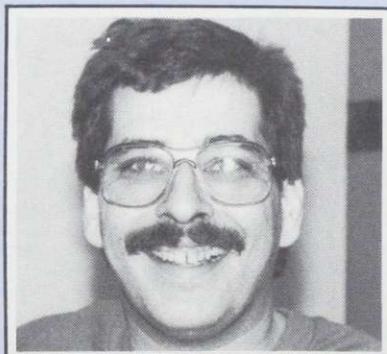
Pour l'AMARC

Me. Jean-René Ranger, négociateur patronal:

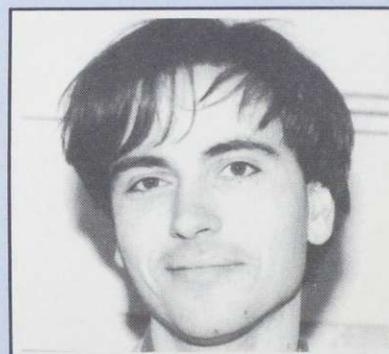
André Péloquin, directeur général;
Jacques Giroux, directeur des ressources humaines;
Anne-Marie Marcotte, bureau du personnel.



Michel Prévost, agent de griefs



Daniel Rivard, trésorier et responsable à la mobilisation



Robert Marinier, responsable de l'information

NOS REVENDICATIONS

1

Emplois:

10 semaines de travail garanties!

2

Salaires:

1986	1987	1988
\$6.56 l'heure	\$8.00 l'heure	\$8.40 l'heure

3

Santé-Sécurité:

Une réunion hebdomadaire avec l'employeur sur le temps de travail pour régler les questions de santé-sécurité au travail. Une façon concrète pour solutionner des problèmes de sécurité et de santé pour les gens affectés au stationnement, aux "ballade", ou à d'autres appareils.

4

Transport en commun:

L'employeur doit assurer un transport adéquat pour les employé-e-s qui finissent de travailler après la fermeture du métro.

5

Respect de la convention:

Actuellement, la direction de l'AMARC reporte systématiquement tous les griefs, ou presque, à l'arbitrage. Par exemple, pas moins de 30 griefs demeurent encore à solutionner.

6

Horaire de travail:

Statu quo

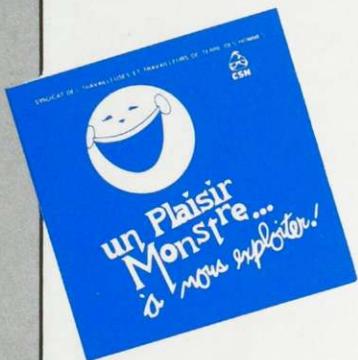
Équipe/Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	2e sem.
A	12h30	12h30	congé	congé	12h30	12h30	12h30	B
B	congé	congé	12h30	12h30	congé	congé	congé	A



*un Plaisir
Monstre...
à nous exploiter!*

Assemblée générale le 31 mars

- 1- Information sur les négociations.
- 2- Moyens de pression.
- 3- Divers.



Quand? Le mardi, 31 mars.

À quelle heure? À 19 heures.

Où? À l'Édifice de la CSN au 1601 rue DeLorimier,
Montréal (Métro Papineau)

Nous vous attendons en grand nombre à l'assemblée générale!



Robert Marinier, Michel Prévost, Anne-Michèle Bourgault, Daniel Rivard